



NOTE DE PRÉSENTATION

DU

BUDGET SUPPLÉMENTAIRE

2024

BUDGET PRINCIPAL

L'ÉQUILIBRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024	3
1 – LES AJUSTEMENTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT	5
1.1 L'analyse des dépenses	5
1.2 L'analyse des recettes	6
2– LES AJUSTEMENTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT	7
2.1 L'analyse des dépenses.....	7
2.2 L'analyse des recettes.....	8

L'ÉQUILIBRE DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024

FONCTIONNEMENT (en M€*)

Dépenses réelles	1,597	Recettes réelles	0,549
Dépenses d'ordre	-0,169	Recettes d'ordre	0,052
Sous-total	1,428	Sous-total	0,600
Restes à réaliser	0,056	Restes à réaliser	0,000
		Excédent reporté 2023	0,883
Sous-total	0,056	Sous-total	0,883
TOTAL DÉPENSES	1,483	TOTAL RECETTES	1,483

INVESTISSEMENT (en M€*)

Dépenses réelles	0,317	Recettes réelles	0,538
Dépenses d'ordre	0,252	Recettes d'ordre	0,031
Sous-total	0,569	Sous-total	0,569
Restes à réaliser	6,153	Restes à réaliser	8,467
Solde d'exécution reporté 2023	3,740	Affectation en réserves	1,425
Sous-total	9,893	Sous-total	9,893
TOTAL DÉPENSES	10,462	TOTAL RECETTES	10,462

FONCTIONNEMENT + INVESTISSEMENT

TOTAL DÉPENSES	11,945	TOTAL RECETTES	11,945
-----------------------	---------------	-----------------------	---------------

*Afin de respecter la sincérité des montants, le total des arrondis peut s'avérer différent de l'arrondi du total.

Le Budget Supplémentaire (BS) 2024 s'équilibre en dépenses et en recettes à 11,945 M€ (1,483 M€ en fonctionnement et 10,462 M€ en investissement).

Il comprend d'une part, **la reprise des résultats de l'exercice 2023** constituée des restes à réaliser des deux sections, de l'excédent reporté en section de fonctionnement, du solde d'exécution reporté en section d'investissement et de l'affectation en réserves.

Celle-ci est neutre pour la section d'investissement car l'affectation est strictement égale au besoin de financement de la section (solde d'exécution - solde des restes à réaliser).

En fonctionnement, le résultat du Compte Financier Unique 2023, minoré de la régularisation du compte 1069 de 0,100 M€, dégage un disponible égal à 0,883 M€ pour financer des besoins nouveaux après couverture des restes à réaliser de dépenses de fonctionnement de 0,056 M€.

En effet, d'autre part, le BS 2024 prévoit **des ajustements de crédits** tant en opérations d'ordre qu'en opérations réelles.

- **Les opérations d'ordre** comprennent des opérations de section à section et des opérations à l'intérieur de la section d'investissement.
 - Les **dépenses d'ordre de fonctionnement (- 0,169 M€)** sont constituées d'une diminution du virement à la section d'investissement (recette équivalente en investissement),
 - Les **recettes d'ordre de fonctionnement (0,052 M€)** prévoient une reprise de provisions pour dépréciations d'actifs pour financer les admissions en non-valeur et les créances éteintes (dépense équivalente en investissement),
 - Les **dépenses d'ordre d'investissement (0,252 M€)** : à la reprise de provisions s'ajoute une écriture patrimoniale (égale en recette d'ordre d'investissement) relative aux avances consenties aux entreprises attributaires des marchés de travaux pour la construction du Pôle Éducatif des Passons, soit 0,200 M€.
 - Les **recettes d'ordre d'investissement (0,031 M€)** : au virement de la section de fonctionnement s'ajoute l'inscription patrimoniale mentionnée ci-dessus.
- **Les opérations réelles** sont détaillées ci-après.

1. LES AJUSTEMENTS EN SECTION DE FONCTIONNEMENT

1.1 L'analyse des dépenses

Chapitres	BP	BS (Restes à réaliser)	BS (Propositions nouvelles)	TOTAL
011 - Charges à caractère général	15 994 693,85 €	47 790,36 €	1 396 377,53 €	17 438 861,74 €
012 - Charges de personnel	44 708 770,00 €			44 708 770,00 €
014 - Atténuations de produits	298 000,00 €			298 000,00 €
65 - Autres charges de gestion courante	5 896 672,00 €	7 800,00 €	66 168,78 €	5 970 640,78 €
66 - Charges financières	7 110 000,00 €		124 000,00 €	7 234 000,00 €
67 - Charges exceptionnelles	80 000,00 €		10 000,00 €	90 000,00 €
TOTAL opérations réelles	74 088 135,85 €	55 590,36 €	1 596 546,31 €	75 740 272,52 €

L'ajustement des dépenses réelles de fonctionnement s'élève à 1 596 546,31 €.

- **Chapitre 011**

L'augmentation des charges à caractère général (1 396 377,53 €) concerne, pour plus de 70 %, des crédits supplémentaires :

- dans le domaine périscolaire (400 000 €),
- pour le paiement des factures d'électricité (300 000 €),
- en faveur de la restauration scolaire (247 100 €)
- pour les prestations de nettoyage des bâtiments (75 000 €).

Par ailleurs, dans le cadre des célébrations des 50 ans de la disparition de Marcel Pagnol, le projet d'un concert au mois d'août en hommage à l'écrivain se concrétise et nécessite un ajustement de crédits de plus de 188 000 €.

En outre, des prévisions de dépenses en matière d'assurance (41 824,88 €), de charges locatives (31 149,87 €), de formation, d'honoraires... ont été revalorisées à la hausse.

Enfin, certaines dépenses (contrats de co-réalisation du théâtre, ...) donnent lieu à des recettes équivalentes voire supérieures.

- **Chapitre 65**

Les autres charges de gestion courante augmentent de 66 168,78 € du fait, notamment, de régularisations comptables liées à des créances irrécouvrables, en accord avec le Service de Gestion Comptable d'Aubagne. Il s'agit d'admissions en non-valeur ou en créances éteintes (financées par reprise de provision).

- **Chapitre 66**

Les charges financières augmentent de 124 000 € suite au tirage plus important que prévu de la ligne de trésorerie.

- **Chapitre 67**

Ce poste connaît une hausse des annulations de titre.

1.2 L'analyse des recettes

Chapitres	BP	BS (Restes à réaliser)	BS (Propositions nouvelles)	TOTAL
013 - Atténuations de charges	290 000,00 €		26 109,64 €	316 109,64 €
70 - Produits des services et du domaine	4 338 397,00 €		354 699,39 €	4 693 096,39 €
73 - Impôts et taxes	15 131 628,00 €			15 131 628,00 €
731 - Fiscalité locale	50 392 319,00 €		- 52 849,00 €	50 339 470,00 €
74 - Dotations et participations	8 150 926,00 €		214 390,64 €	8 365 316,64 €
75 - Autres produits de gestion courante	993 200,00 €		6 301,05 €	999 501,05 €
76 - Produits financiers	2 048 505,00 €			2 048 505,00 €
77 - Produits exceptionnels	12 000,00 €			12 000,00 €
TOTAL opérations réelles	81 356 975,00 €		548 651,72 €	81 905 626,72 €

L'ajustement des recettes réelles de fonctionnement s'élève à 548 651,72 €.

- **Chapitre 013**

Ce poste enregistre des reversements d'Indemnités Journalières de Sécurité Sociale (IJSS) par le cabinet Ayming pour un montant total de 26 109,64 €.

- **Chapitre 70**

La hausse de la prévision budgétaire au niveau des produits des services et du domaine de 354 699,39 € concerne :

- des remboursements de frais et de personnel dans le cadre des conventions de gestion avec la Métropole Aix-Marseille Provence (nouvelles conventions et ajustements antérieurs), pour 302 961,71 €,
- le produit lié à de nouvelles co-réalisations de spectacles par le Comoedia (dépenses équivalentes), soit 51 737,68 €.

- **Chapitre 73**

Ce poste relatif aux impôt et taxes prend en compte les notifications en matière de fiscalité directe qui interviennent au mois d'avril, soit une baisse du produit fiscal lié à la taxe foncière (bâti et non bâti) et à la taxe sur les pylônes pour un montant total de 52 849 €.

- **Chapitre 74**

Les dotations et participations sont en hausse de 214 390,64 €.

Il s'agit :

- d'ajustements liés aux notifications de la Dotation Globale de Fonctionnement (-11 498 €), du Fonds de Compensation pour la Taxe sur la Valeur Ajoutée (-24 023,75 €) et des allocations compensatrices de taxes foncières (9 874 €),
- de participations reçues (240 038,39 €) :
 - o de l'État, soit 200 000 €, dans le cadre de l'aide exceptionnelle aux communes rencontrant des difficultés financières,
 - o de la Région, pour l'évènement Grains de Sel (2023 et reliquat 2022), soit 25 400 €,
 - o du FISAC, à hauteur de 13 638,39 €,
 - o du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance et de la Radicalisation, pour 1 000 €.

- **Chapitre 75**

Les autres produits de gestion courante enregistrent des versements d'avoirs supplémentaires (dépenses équivalentes restituées sur les lignes budgétaires).

2. LES AJUSTEMENTS EN SECTION D'INVESTISSEMENT

2.1 L'analyse des dépenses

Chapitres	BP	BS (Restes à réaliser)	BS (Propositions nouvelles)	TOTAL
16 - Emprunts et dette assimilés	10 034 864,00 €		4 838,40 €	10 039 702,40 €
20 - Immobilisations corporelles	1 160 680,00 €	849 273,01 €	14 200,00 €	2 024 153,01 €
204 - Subventions d'équipement versées	115 755,00 €		2 486,40 €	118 241,40 €
21 - Immobilisations corporelles	3 639 656,15 €	2 958 799,78 €	297 684,42 €	6 896 140,35 €
23 - Immobilisations en cours	7 726 800,00 €	2 056 858,98 €	- 1 739,42 €	9 781 919,56 €
45 - Opérations pour comptes de tiers	300 000,00 €	287 900,72 €		587 900,72 €
TOTAL opérations réelles	22 977 755,15 €	6 152 832,49 €	317 469,80 €	29 448 057,44 €

L'ajustement des dépenses réelles d'investissement s'élève à 317 469,80 €.

- **Chapitre 16**

La dette relative au théâtre municipal qui prend fin au 31/12/2024 est actualisée en fonction de l'indice INSEE du coût de la construction (révision tous les 3 ans) pour un montant total de 4 838,40 €.

- **Les dépenses d'équipement**

Sur l'ensemble des 4 chapitres 20, 204, 21 et 23, les dépenses d'équipement supplémentaires s'élèvent à 312 634,40 € et concernent :

- le programme « Ville et bâtiments intelligents et numériques » à travers essentiellement l'opération d'équipement en matériel numérique des écoles maternelles de la commune pour un coût prévisionnel 2024 de 267 000 €, subventionnée par le Département des Bouches-du-Rhône (cf. 2.2 chapitre 13),
- l'acquisition du fonds de commerce sis 2 bd Jean Jaurès pour 35 000 €,
- le subventionnement du commerce « La Volute » à hauteur de 2 486,40 € pour travaux de sa devanture dans le cadre du FISAC (cf. 2.2 chapitre 13),
- la pose d'une stèle (2 415 €) au cimetière des Passons dans le carré des Goumiers à l'occasion du 80^{ème} anniversaire de la Libération de la Ville, subventionnée par La Koumia (cf. 2.2 chapitre 13).

Le montant au niveau de chaque chapitre comprend également des transferts de crédits entre chapitres sans incidence sur l'équilibre du BS.

2.2 L'analyse des recettes

Chapitres	BP	BS (Restes à réaliser)	BS (Propositions nouvelles)	TOTAL
10 - Dotations (hors 1068)	1 440 000,00 €		250 830,68 €	1 690 830,68 €
13 - Subventions	5 054 320,00 €	3 859 620,04 €	287 339,20 €	9 201 279,24 €
16 - Emprunts et dette assimilés	8 000 000,00 €			8 000 000,00 €
27 - Autres immobilisations financières	114 596,00 €	118 595,00 €		233 191,00 €
45 - Opérations pour comptes de tiers	300 000,00 €	283 169,35 €		583 169,35 €
024 - Cessions d'actifs	800 000,00 €	4 206 000,00 €		5 006 000,00 €
TOTAL opérations réelles	15 708 916,00 €	8 467 384,39 €	538 169,88 €	24 714 470,27 €

L'ajustement des recettes réelles d'investissement s'élève à 538 169,88 €.

- **Chapitre 10**

Ce poste prend en compte l'ajustement à la hausse du montant prévisionnel de FCTVA suite à la notification de l'Etat, soit + 250 830,68 €.

- **Chapitre 13**

Depuis le vote du budget primitif, certains dossiers de financement déposés auprès de nos partenaires ont donné lieu à notifications, pour un montant total de 287 339,20 €, qui sera encaissé au fur et à mesure des justificatifs de dépenses.

Ces subventions d'investissement viennent d'une part, financer pour partie des dépenses inscrites au BS 2024. Elles proviennent :

- du **Département** au titre de deux dispositifs, *Aide à la Provence numérique et Territoire Numérique Éducatif* pour l'équipement en matériel numérique des écoles communales, à hauteur de 161 355 €,
- du **FISAC**, un dispositif qui vise à dynamiser des investissements engagés par des professionnels sur les locaux commerciaux artisanaux, pour un montant de 1 243,20 €,
- de **La Koumia**, l'Association des Anciens des Goums Marocains et des Affaires Indigènes en France, qui apporte une aide de 3 000 euros en faveur de la rénovation du carré des Goumiers et de la pose d'une stèle.

D'autre part, parmi les notifications reçues sur les 6 derniers mois, **le Département** reste le principal partenaire financier de la Commune en apportant son concours en matière de voirie (59 500 €), d'équipement du Conservatoire (5 575 €), d'Obligation Légale de Débroussaillage (49 668 €).

Enfin, parmi les subventions à recevoir dans ce document budgétaire, **l'État** participe à la conservation du patrimoine pour 4 492 € et **la CAF** à l'acquisition de matériel informatique pour 2 506 €.